

FIRST UNITED NATIONS CONGRESS ON THE PREVENTION  
OF CRIME AND THE TREATMENT OF OFFENDERS  
GENEVA 1955

PERSONNEL

SELECTION AND TRAINING OF PRISON STAFF  
IN TRUST AND NON-SELF-GOVERNING TERRITORIES  
FOR THE INTERNATIONAL RELATIONS OF WHICH  
THE GOVERNMENT OF THE UNITED KINGDOM  
IS RESPONSIBLE

by Sir Lionel Fox, C.B., M.C.,  
Chairman of the Prison Commission for  
England and Wales, London



UNITED NATIONS

Un résumé en français de l'article est joint en annexe.  
A French summary of article is attached.

## RESUME

Le Secrétaire d'Etat pour les colonies procède à un examen constant du système pénal des territoires sous tutelle et des territoires non autonomes du Commonwealth. Il est assisté dans cette tâche par une commission consultative pour le traitement des délinquants dans les colonies, qui est composée d'experts dans les diverses méthodes de traitement, de personnes ayant l'expérience des territoires en question, et d'autres personnes. La législation pénale et les lois relatives à l'administration pénitentiaire dans les territoires sont cependant promulguées localement, et les prisons et les établissements connexes sont contrôlés directement par les gouvernements territoriaux.

Avec le bénéfice des avis de la Commission, le Secrétaire d'Etat encourage les gouvernements des territoires à mettre le niveau de leur système pénitentiaire en harmonie avec celui du Royaume-Uni dans toute la mesure où les conditions et les ressources le permettent. Les fonctionnaires supérieurs pour les territoires sont souvent recrutés dans le service du Royaume-Uni et il existe des arrangements pratiques pour la formation de leur personnel pénitentiaire au Royaume-Uni.

### CÔTE DE L'OR

Le Ministre responsable pour l'administration pénitentiaire, le directeur des prisons et la plupart des fonctionnaires supérieurs de la Côte de l'Or sont des Africains.

Les candidats au service des prisons sont interviewés par un comité départemental de sélection. Si leur recrutement est jugé approprié, ils suivent un cours de formation de douze semaines dans un centre de formation pour surveillants. Le personnel est divisé en agents des services généraux, agents des services de surveillance et instructeurs d'arts et métiers. Le premier des cours de formation pour promotion au rang de directeur de prison a commencé en août 1954. Sept surveillants des services généraux participent à ce cours, qui durera douze mois et qui couvrira tous les aspects de l'administration pénitentiaire.

### OUGANDA

Dans ce service, le commissaire aux prisons, ses adjoints, les directeurs et les directeurs adjoints des prisons sont des Européens. Tous les fonctionnaires européens doivent passer des examens portant sur les lois et règlements relatifs aux prisons ainsi qu'un examen oral et écrit de langue swahili.

Le personnel africain est recruté dans toutes les tribus qui offrent leurs services. Les candidats jugés appropriés par le fonctionnaire en charge de la prison la plus proche sont envoyés à l'école centrale de formation de surveillants, où il est procédé à la sélection de ceux qui seront soumis au cours de formation. L'école peut recevoir 100 aspirants.

La formation est la même pour tous les genres d'aspirants, excepté pour les surveillantes. La durée de la formation de base varie selon la branche du service pour laquelle le candidat a été choisi. Tout l'enseignement est donné en swahili. Le rang de geôlier est le rang le plus élevé pour les africains. Les geôliers peuvent être mis en charge de petites prisons. Après avoir été choisis par le commissaire aux prisons, ils reçoivent une formation de deux ans à l'école de formation pour surveillants et à la prison centrale.

### MALAISIE

Le personnel de discipline des prisons consiste en un directeur, fonctionnaires en chef, fonctionnaires principaux, chefs-surveillants et chefs-surveillantes, et surveillants et surveillantes. Les directeurs et les fonctionnaires de rang plus élevé sont des Européens choisis par le Secrétaire d'Etat pour les colonies. A l'heure actuelle, un nombre d'Asiatiques ont été promus aux rangs de fonctionnaires en chef et fonctionnaires principaux, et on a cessé de recruter des Européens pour ces postes. Les surveillants-en-chef et les fonctionnaires des rangs inférieurs sont des Asiatiques. Depuis 1951, le personnel reçoit une formation à l'école créée à cet effet à Taiping. Cette école peut recevoir 56 personnes. Les candidats doivent satisfaire à certaines exigences physiques et intellectuelles. Le cours de formation dure treize semaines; il comprend des conférences sur l'administration pénitentiaire et un entraînement physique, ainsi que des stages dans chaque département de la prison avoisinante. Après avoir suivi le cours avec succès, les fonc-

tionnaires travaillent à l'épreuve pour douze mois, à la fin desquels leur nomination est généralement confirmée. A la fin de 1954, près de 570 officiers auront passé par l'école de formation. Des conférences spéciales de formation sont données aux fonctionnaires supérieurs dans leurs établissements; en outre, les fonctionnaires se rendant en Angleterre en congé sont priés de participer à un cours à l'Ecole impériale de formation à Wakefield.

En 1952, il a été décidé de renoncer à recruter des fonctionnaires principaux de l'extérieur et de donner l'occasion d'être promus à ces postes à des fonctionnaires asiatiques choisis ayant un bon niveau d'instruction. Il a été créé un cours de formation spéciale de douze mois pour préparer une promotion rapide des fonctionnaires subalternes. Jusqu'ici, 18 fonctionnaires ont suivi ce cours, et 11 d'entre eux ont été promus à des postes qui étaient antérieurement occupés par des fonctionnaires de l'extérieur.

This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at [cjsmithphd@comcast.net](mailto:cjsmithphd@comcast.net) or Emil Wandzilak at [emil.wandzilak@unodc.org](mailto:emil.wandzilak@unodc.org).